



Syndicat National **Force Ouvrière**  
des Finances Publiques  
Section du Calvados

**PERMANENCE :**  
7, bd Bertrand - 14034 Caen Cedex  
3<sup>ème</sup> étage - Porte 318  
[fo.ddfip14@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:fo.ddfip14@dgfip.finances.gouv.fr)  
**02.31.38.34.61**

*Première Organisation Syndicale dans le Calvados*

Caen, le 23 novembre 2018

## LA GIPA ARRIVE... OU S'EN VA ! ENCORE UNE AVANCEE SOCIALE !

**MERCI PPCR ET SES FIERS SIGNATAIRES :  
CFDT, CFTC, FSU, CGC, UNSA, FA-FP !**

**En effet, les quelques points d'indice donnés en contrepartie d'un transfert de primes engendrent la suppression de la garantie du pouvoir d'achat pour beaucoup d'agents !**

Quelques chiffres valent mieux qu'un long discours :

AVANT PPCR	APRES PPCR
AGENT AAP1 INDICE 462	AGENT AAP1 INDICE 466
<b>GIPA = 124,90 €</b>	<b>GIPA = 0 €</b>

Le décret n° 2018-955 du 5 novembre 2018 proroge pour 2018 l'indemnité dite de « garantie individuelle du pouvoir d'achat ».

La période de référence est fixée du 31 décembre 2013 au 31 décembre 2017.

**Pour rappel, cette indemnité instaurée en 2008, est destinée à couvrir l'écart entre l'évolution du traitement indiciaire de l'agent et celle de l'inflation.**

Un arrêté du même jour fixe les éléments à prendre en compte pour le calcul de l'indemnité :

- le taux de l'inflation : +1,64%
- valeur moyenne du point en 2013 : 55,5635
- valeur moyenne du point en 2017 : 56,2044

[Accédez au simulateur F.O.-DGFIP de la GIPA 2018](#)